

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

MODIFICATION DE L'ACTIVITE DU SITE INDUSTRIEL SAIPOL DE DIEPPE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAIPOL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Christophe BEAUNOIR, Directeur général SAIPOL

RCS / SIRET

3 8 8 0 2 1 1 5 6 0 0 0 5 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Activité classée à autorisation sous la rubrique 3642 2., classement existant du site.
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Pas de nouvelle rubrique icpe classée à autorisation ou enregistrement dans le cadre du projet.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les grandes lignes du projet sont les suivantes :

Suppression de l'utilisation d'hexane. Les huiles produites, à partir de graines oléagineuses, seront uniquement des huiles de pression.

Mise en place d'une unité de production de protéines végétales à partir d'une partie des tourteaux produits.

Mise en place d'une station d'épuration des eaux résiduaires de l'atelier de production de protéines, sur un terrain mitoyen au site actuel.

Le projet comprend les opérations de démolition et construction suivantes :

Démolitions : magasin 13, magasin 1, apprentis tourteaux, apprentis de déchargement camions, atelier maintenance et magasin de stockage, bâtiment extraction ; démontage d'installations : désodorisation, des bacs à huile, bassin de confinement existant.

Construction : bâtiment Protéines, station d'épuration, ouvrages de tamponnement des eaux pluviales et de confinement des eaux d'extinction d'incendie.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est :

- .de supprimer tout risque lié à la présence et à l'emploi d'hexane;
- .d'augmenter la valeur ajoutée du site en y intégrant une filière de valorisation des protéines issues des tourteaux de colza;
- .de valoriser la pollution organique des eaux résiduaires sous la forme de biogaz, épuré en biométhane injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comporte : démolition de bâtiments, construction de bâtiments et d'ouvrages, démontage d'installations et d'équipements, mise en place de nouvelles lignes de production.

Dans l'usine existante :

- .démolition de bâtiments : magasin 13, magasin 1, appentis tourteaux, appentis de déchargement camions, atelier maintenance et magasin de stockage, bâtiment extraction ;
 - .démontage d'installations : désodorisation, des bacs à huile ;
 - .construction d'un bâtiment neuf : bâtiment Protéines (emprise au sol 1 500 m² ; hauteur 13 m à l'acrotère sauf tour de séchage 31m) ;
 - .suppression du bassin de rétention existant ;
 - .aménagement d'un nouveau bassin de tamponnement des eaux pluviales, et d'un nouveau bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie ;
 - .mise en place d'une nouvelle presserie dans l'ancien bâtiment Raffinage, pour les tourteaux destinés à l'atelier Protéines ;
 - .mise en place du nouveau procédé d'extraction de protéines dans le nouveau bâtiment Protéines.
- Lors des opérations de démolition, les matériaux seront séparés afin de privilégier leur valorisation.

Dans le terrain de l'extension :

- .construction des ouvrages de la station d'épuration : filière anaérobie, filière aérobie, filière boues ;
 - .construction d'un bâtiment technique, bureau, sanitaires, dédié à la station d'épuration.
- Le terrain de l'extension sera mis à disposition nu, par le SMPN.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité sera exercée en continu, 7 jours sur 7.

Les matières premières utilisées seront des graines oléagineuses.

La capacité de production de produits finis (huiles, tourteaux, protéines, lécithines, phytates) sera : 650 t/jour.

La presserie existante fournira, à partir des graines : huile de pression, et tourteau.

Le principe du nouveau procédé mis en place pour l'extraction à l'eau des protéines est :

- .mise en solution des protéines dans de l'eau, à partir de tourteau broyé;
- .séparation entre la solution aqueuse riche en protéines et le tourteau épuisé;
- .précipitation, concentration par ultrafiltration, puis séchage des protéines, donnant un produit fini déshydraté, en poudre;
- .ensachage et palettisation des protéines.

Une nouvelle presserie, pressant les graines à plus faible température que la presserie existante afin de ne pas dénaturer les protéines, sera mise en place pour l'alimentation en tourteau de l'atelier Protéines. Elle traitera une partie des graines oléagineuses, l'autre partie étant travaillée dans la presserie existante.

Deux qualités de tourteau seront produits:

- Celui venant de la pression des graines nommé Feed+
- Celui obtenu après séparation des protéines : tourteau humide.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Permis de démolir.
Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rubrique icpe 3642 2.	Capacité de production de produits finis : 650 t/jour Classement : Autorisation

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Quai des Indes
76200 Dieppe

Parcelles cadastrales :
.existant 21 857 m² :
parcelle 4 section AR
parcelle 46 section AR
domaine portuaire non cadastré

.extension 8 076 m² :
parcelle 12 section AR
parcelle 13 section AR
domaine portuaire non cadastré

pour un total de 3 ha

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 0 5' 2 3 "E Lat. 4 9° 5 5' 2 5 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soumise à autorisation d'exploitation :

Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter : 26/10/2009.

Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires : 24/06/2009.

Arrêté préfectoral imposant des mesures d'urgence : 17/02/2018.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : ZNIEFF de type II : réf. 23M000014 Platier rocheux du littoral cauchois de Senneville au Tréport, et réf. 23M000012 Sables propres à Nephetyx cirrosa de Manche orientale, au plus près à 1 km du projet, ZNIEFF de type I réf. 230016051 La falaise de Neuville lès Dieppe à Belleville sur mer, au plus près à 2 km du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 5 km autour du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone concernée dans un rayon de 5 km autour du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des infrastructures de l'Etat, 2ème échéance, a été approuvé le 16/01/2015. Le PPBE des infrastructures départementales a été approuvé le 07/10/2014. Le site n'est pas concerné par les axes de circulation retenus dans les PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument le plus proche est : l'ancien entrepôt des Douanes, classé au titre des monuments historiques, situé quai du Tonkin au plus près à 400 m du projet. Le projet est situé en ZPPAUP; les exigences liées sont prises en compte dans la demande de permis de construire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone humide ni en milieu prédisposé à la présence de zone humide, selon la cartographie Carmen de la DREAL Normandie, qui recense comme zones les plus proches du projet : .zone humide : au droit de l'hippodrome, à 900 m du projet, .milieu prédisposé : lit mineur de l'Arques, à proximité immédiate du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Vallée de l'Arques, approuvé le 26/12/2007, et en cours de modification. Le site, dans le projet de PPRI modifié, se situe en zone PPRI. Pas de PPRT sur la commune de Dieppe.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est répertorié dans la base de données BASIAS (Inventaire historique des sites industriels et activités de service). Il n'est pas répertorié dans la base de données BASOL (sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif). Une contamination potentielle des sols est possible, du fait de l'historique de l'activité industrielle, mais il n'y a pas à ce jour de pollution constatée. Des investigations seront menées sur le site préalablement aux travaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages pour production d'eau potable dans le secteur de Dieppe sont les captages de Martin-L'Eglise, Hautot-Sur-Mer et Saint-Aubin-Sur-Scie, situés à plus de 5 km du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans les sites inscrits, qui sont, pour la commune de Dieppe : la falaise et le terre-plein du chenal du port de Dieppe, à 550 m du projet, le panorama sur la place de Pourville à Hautot sur mer, à 3,5 km du projet, les quartiers anciens de Dieppe, à 500 m du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est le « Le Littoral Cauchois » (FR2300139), au plus près à 1 km au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la Cité des Limes, au plus près à 2,3 km au Nors-Est du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau de ville : consommation prévue 700 000 m3/an. Eau de refroidissement, prélevée et rejetée dans l'Arques : prévision 780 000 m3/an. Le prélèvement d'eau dans l'Arques est existant, actuellement autorisé à hauteur de 1 200 000 m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux en excès excavés lors du chantier seront évacués vers des filières adaptées. Un diagnostic préalable de contamination des sols avant les travaux, et si besoin des analyses complémentaires lors du chantier, seront réalisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux de caractéristiques mécaniques requises, pour les fonds de forme sous dalles ou voiries.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la vallée de l'Arques. La conception du projet a intégré la transparence du projet vis-à-vis de l'expansion d'une crue : par rapport à la situation existante, la situation projetée ne diminue pas le volume disponible sur le site pour l'expansion d'une crue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approvisionnements : camions, dont des navettes locales pour les graines de colza réceptionnés par bateau dans les installations portuaires à proximité. Expéditions : camions; possibilité d'expédition d'huile par bateaux. Véhicules du personnel. Le nombre de circulations de camions sera en diminution par rapport au fonctionnement initial.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Equipements techniques. Manutentions. Transports. Bruit urbain environnant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Odeurs caractéristiques des graines oléagineuses.</p> <p>La principale source d'odeurs avant modification de l'activité (la déflegmation, source d'émission notamment d'H2S) est supprimée dans le cadre du projet, avec la suppression de l'extraction à l'hexane</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage du site pour des raisons de sécurité.</p> <p>Eclairage public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Gaz de combustion de gaz naturel (chaudière vapeur, et, pour une très faible part, chaudière de chauffage central des bureaux).</p> <p>Rejets de procédés, dépoussiérés.</p> <p>Rejets d'air désodorisé d'équipements ou locaux de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux de refroidissement : rejet dans l'Arques : 780 000 m3/an.</p> <p>Eaux résiduaires épurées : rejet dans l'Arques : 520 800 m3/an.</p> <p>Eaux pluviales, après traitement des eaux pluviales de voiries, et tamponnement de l'ensemble des eaux pluviales : rejet dans l'Arques.</p> <p>Le point de rejet des eaux est existant : point de rejet unique dans l'Arques.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets inertes : lors des opérations de démolition et terrassement (sauf si terres polluées diagnostiquées).</p> <p>Déchets non dangereux : déchets d'emballages, déchets métalliques lors d'opérations d'entretien, boues de station d'épuration.</p> <p>Déchets dangereux : déchets d'emballages de produits dangereux, huiles usagées, eaux/hydrocarbures/boues de curage de séparateur d'hydrocarbures.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prise en compte des prescriptions de la ZPPAUP. Avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur le permis de construire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Air : traitement des rejets de procédés par filtres à manches avec performances de niveau MTD; chaudières gaz naturel; arrêt de l'utilisation d'hexane.

Eau : épuration des eaux résiduaires industrielles avec performances de niveau MTD; traitement des eaux pluviales des voiries; tamponnement des eaux pluviales avant rejet; confinement des eaux d'extinction d'incendie.

Déchets : les différents produits issus de la transformation des graines sont des produits commercialisés : huile, tourteau, protéines, lécithines, phytates; approvisionnement et expédition en vrac de la quasi totalité des produits; tri des déchets; valorisation des boues d'épuration par compostage externe.

Energie : valorisation de la charge organique des eaux résiduaires sous forme de biogaz.

Bruit : horaires du trafic camions (7h-18h et pas le week-end sauf exceptionnellement le samedi); localisation des équipements sonores; silencieux, capotages, écrans acoustiques.

Odeurs : captage et désodorisation d'air d'équipements à risque d'émission d'odeurs de la station d'épuration : bassins tampons, cuve boues, atelier boues, rejet épuration biogaz.

Implantation en zone PPRI : pas de diminution du volume disponible pour l'expansion des crues; implantation des équipements sensibles à une inondation selon les prescriptions du PPRI.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu :
 .du site existant déjà autorisé au titre des installations classées,
 .de la suppression du stockage et de l'emploi d'hexane, et de tous les risques associés,
 .de la mise en place d'une nouvelle étape de procédé valorisant sur site le tourteau, sous forme de protéines végétales,
 .de traitements des rejets d'air et des eaux résiduaires, atteignant les performances des meilleures techniques disponibles MTD,
 .de la prise en compte des contraintes liées au PPRI,
 .de l'extension destinée à la station d'épuration, sur un terrain déjà à usage d'activités,
 une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire. Le projet est par ailleurs porté à la connaissance du préfet, en application du II de l'article R181-46 du code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6: Descriptif Administratif et technique (Rattaché au paragraphe 4)
Annexe 7: Notice d'impacts (Rattachée aux paragraphes 5 et 6)
Annexe 8: Notice de dangers (Rattachée au paragraphe 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Grand-Couronne

le,

13.01.2020

Signature

SAIPOL
Services Centraux
Boulevard Maritime
76530 Grand Couronne

Christophe Beauvais



